

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

ID : 091-219102076-20260430-ACTE202605215-DE



DÉPARTEMENT  
DE L'ESSONNE  
Arrondissement de  
Palaiseau  
Canton d'Arpajon

N° 2026 052 15

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY**

<b>DATE DE CONVOCAATION</b> 24 avril 2026	L'an deux mille vingt-six, le 30 avril à 20h30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Benoît FRIMON-RICHARD, Maire.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 24 avril 2026	<b>Étaient présents :</b> MME DELAVOIX, M. CREMOUX, MME CLERVILLE, M. PIERRON, MME CLERC, M. TOUTI, MME PROT et M. LEHMANN, Maires adjoints,
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>  EN EXERCICE : 29	M. BREHIER, MME RAFOUJAUULT, M. MONGUILLON, MME LEJARS, M. SIPA, MME CAILLON, M. PAYEN, M. WERLE, M. CHATTAHI, MME MEYER, MME LECOUCPEUR, MME PALA, M. GOUSSEFF, M. MORAND-MINVIELLE, MME GUILLOTIN et M. DA VEIGA FERNANDES formant la majorité des membres en exercice.
<b>PRÉSENTS :</b> 25	<b>Absents représentés :</b> M. COUTURIER par MME RAFOUJAUULT, MME PICARD par M. TOUTI, MME VINCENT par MME DELAVOIX et M. GONCALVES par MME CLERVILLE.
<b>VOTANTS :</b> 29	MME CAILLON a été élue secrétaire de séance.

**Révision n° 4 de l'Autorisation de Programme n° 10007**  
**Études et Construction Restaurant scolaire DAUDET**

M. PIERRON, Maire adjoint chargé des finances de la commune d'Egry, présente et commente la révision n° 4 de l'Autorisation de Programme n° 10007 - Etudes et Construction Restaurant scolaire DAUDET.

Le bilan de cette AP se présentait comme suit :

Numéro Opération	Libellé	AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
10007	Etudes et Construction Restaurant scolaire DAUDET	3 500 000 €	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu
			28 000,00 €	1 090 000,00 €	1 000 000 €	2 290 745,25 €
			Réalisé	Réalisé		
			22 632,00 €	186 622,75 €		

**Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.**

**Le Conseil Municipal,**

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP),

VU l'instruction comptable M57,

VU le règlement budgétaire et financier de la Commune (RBF) approuvé par délibération n° 2026-028-15 du 01/04/2026,

VU les délibérations n° 2023-017-15, n° 2023-018-15, n° 2023-072-15, n° 2024-018-15 et 2025-21-15,

**CONSIDÉRANT l'avancement du projet,**

La nouvelle répartition des crédits se présenterait ainsi :

Numéro Opération	Libellé	AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
10007	Etudes et Construction Restaurant scolaire DAUDET	3 300 000 €	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu
			28 000 €	1 090 000 €	1 000 000 €	2 000 000 €	973 014,43 €
			Réalisé	Réalisé	Réalisé		
			22 632,00 €	186 622,75 €	117 730,82 €		

Après en avoir délibéré, à 26 voix POUR et 3 ASBTENTIONS,

DÉCIDE de porter le coût total prévisionnel de l'Autorisation de Programme n° 10007 à : 3 300 000,00 € TTC

DÉCIDE de répartir les Crédits de Paiement comme suit :

Exercice 2023 :	22 632,00 € TTC
Exercice 2024 :	186 622,75 € TTC
Exercice 2025 :	117 730,82 € TTC
Exercice 2026 :	2 000 000,00 € TTC
Exercice 2027 :	973 014,43 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire, à engager les dépenses de l'opération précitée, à hauteur de l'autorisation de programme et à mandater les dépenses afférentes,

PRÉCISE que les crédits de paiement de 2026 seront inscrits au budget 2026 et ceux des années suivantes, aux budgets suivants.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte  
 tenu de la réception en  
 Sous-Préfecture le : 06/05/2026  
 et de la publication le : 07/05/2026  
 Le Maire



Benoît FRIMON-RICHARD



Pour extrait conforme  
 Le Maire d'Egly

Benoît FRIMON-RICHARD